

**PRIÈRE.**

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme il suit:

**RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL  
OTTAWA**

Le 23 octobre 1969.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et demie de l'avant-midi aujourd'hui, le 23 octobre 1969, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la deuxième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,*  
**ESMOND BUTLER.**

L'honorable

Le Président du Sénat,  
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la deuxième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom du Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer les récentes tournées que nous avons faites, ma femme et moi, dans chacune des dix Provinces et dans l'Arctique. J'ai eu alors la satisfaction de constater que, malgré les problèmes qui troublent encore notre société et malgré les craintes de certaines gens de peu de foi, nos concitoyens ont un sentiment très vif de leur identité et se font une excellente idée des possibilités que le Canada leur offre, à eux et à leurs enfants.

J'ai d'autre part eu le plaisir de faire une tournée d'amitié dans les quatre pays du Commonwealth situés dans la mer des Caraïbes, à savoir la Jamaïque, la Guyane, la Barbade et Trinité-et-Tobago. Si je me suis rendu dans ces pays, c'est à la demande du Gouvernement et avec l'encouragement de Sa Majesté.

J'ajoute enfin que Sa Majesté, s'intéressant au Canada, aux Canadiens et à tout ce qui les touche, doit, avec le duc d'Edimbourg, se rendre en juillet prochain au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui célébreront leur centenaire.

Bien que le Canada demeure toujours un pays privilégié, épargné par les guerres et favorisé par la nature, il n'est pas sans subir les contrecoups des diverses perturbations qui agitent le monde. L'univers est devenu à ce point compact et solidaire que, si en quelque endroit de la terre s'entremêlent le feu et le sang, c'est toute l'humanité qui est meurtrie; que ce soit au Vietnam, au Nigeria ou au Moyen-Orient, les blessures de quelque région du globe affectent, d'une façon ou d'une autre, l'équilibre international, et le Canada n'échappe pas à la vaste interdépendance de tous les pays du monde.

Si nous nous devons d'être attentifs aux répercussions que ne peuvent manquer de provoquer chez nous les bouleversements qu'éprouvent encore tant de pays, nous nous inquiétons surtout que la paix mondiale ne soit davantage assurée, et que les querelles des hommes continuent d'engendrer misère et privations. Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités; le Gouvernement n'en néglige cependant aucun, et fait tout en son pouvoir pour contribuer à la détente internationale.

Nous entendons rester membre actif des Nations Unies. Profondément modifiée dans ses fonctions et sa composition après un quart de siècle d'existence, il est normal que l'organisation des Nations Unies manifeste le besoin d'être rajeunie et raffermie. Le Canada a donc décidé de soumettre un projet de réforme à la présente session de l'Assemblée générale.

A mesure que les armes deviennent plus destructives et que leurs essais se font plus dangereux, le Gouvernement multiplie ses efforts en faveur de la limitation des armements. La difficulté même d'en vérifier l'observation constitue toujours un obstacle à l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Comme moyen de réduire cet empêchement, le Canada a proposé l'échange international des sismogrammes.

Mais tant que la paix n'aura pas été partout instaurée, nous ne pourrons rester insensibles aux appels des victimes de la guerre. Lors de la dernière réunion mondiale de la Croix-Rouge, le Gouvernement canadien est parvenu à faire accepter une proposition à laquelle il tenait beaucoup et qui permettra à la Croix-Rouge de secourir les civils des deux camps dans les cas de guerre intestine.

En plus d'agir au sein des organismes internationaux, nous nous employons à resserrer nos liens avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. C'est dans cet esprit de coopération que vous sera présenté un projet de loi créant un Centre de recherche canadien sur le développement international dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion.

Plusieurs pays du monde sont aux prises avec un malaise croissant que la jeunesse éprouve d'une façon particulièrement aiguë. Ce malaise prend plutôt l'allure de la polémique, tantôt celle de la contestation, et même parfois celle de la violence. Notre foncière désapprobation des excès auxquels pareil phénomène a donné lieu ne doit pas cependant nous fermer à de profondes et légitimes aspirations. En effet, nombreux sont les gens, ici même au Canada, qui se sentent en droit d'assumer davantage leur destin collectif. Pour autant qu'ils n'entrent pas en conflit avec le bien-être général, de tels désirs correspondent à un idéal vraiment démocratique, et la paix et la justice vers lesquelles tend notre société exigent qu'ils soient satisfaits.

Le Gouvernement est d'avis que le temps est venu d'étendre le droit de vote lors des élections fédérales et recommandera en conséquence au Comité permanent de la Chambre des communes sur les privilèges et les élections que le droit d'électeur soit désormais acquis à dix-huit ans.

Des changements seront proposés aux lois qui régissent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Ils auront pour effet d'accentuer le caractère représentatif des Conseils de ces régions.

Pour être sauvegardés, les droits et les intérêts des individus et des groupes doivent se retrouver exactement dans la structure politique du pays, tout comme dans sa règle fondamentale, la Constitution.

Le Gouvernement attache donc la plus grande importance à la révision de la Constitution et aux progrès que la Conférence constitutionnelle a accomplis. La dernière réunion, notamment, a donné lieu à des échanges fructueux et le Gouvernement est résolu à n'épargner aucun effort pour assurer la réussite de cette entreprise vitale.

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse par rapport à l'ensemble de la population. En vertu des lois adoptées durant la dernière session, le Gouvernement met sur pied des programmes destinés à réduire de telles disparités.

La loi sur les langues officielles, qui prévoit l'usage du français et de l'anglais dans les agences et organismes du gouvernement fédéral, partout où la répartition démographique le justifie, assurera l'exercice de droits linguistiques essentiels, au sein d'une société qui reconnaît et accueille si volontiers une riche diversité de races, de religions et de traditions culturelles.

Mais cette détermination à l'égalité linguistique doit avoir sa contrepartie dans la vie sociale et économique. Au cours de la dernière session, le Parlement a accordé au Gouvernement les instruments législatifs grâce auxquels il peut instituer, d'accord avec les provinces, des programmes destinés à remédier aux sérieuses déficiences de certaines régions, quant au volume de l'emploi et au revenu moyen. En effet, nonobstant la compression générale de ses dépenses, le Gouvernement reconnaît en ces programmes une impérieuse priorité et a décidé, par conséquent, de leur affecter une part croissante de ses revenus.

En outre, le Gouvernement accordera une attention spéciale à la nécessité de relever l'emploi chez les Canadiens d'origine indienne, ainsi que parmi d'autres couches défavorisées de la population.

Les modalités changeantes du besoin dans notre société appellent une politique sociale plus équitable et efficace, qui procurera assistance et sécurité aux citoyens incapables de travailler ou d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. On vous présentera donc un livre blanc sur la sécurité sociale et une proposition concernant la réforme du régime d'assurance-chômage.

L'existence de bonnes relations entre travailleurs et employeurs est un facteur critique de progrès économique et social. S'intéressant de plus en plus aux problèmes et aux possibilités des relations industrielles, le Gouvernement vous invitera à étudier des amendements aux lois concernant les négociations collectives dans les industries soumises à la juridiction fédérale.

Pour atteindre nos objectifs économiques, nous avons à surmonter de nombreux obstacles; le plus grave et le plus rebelle d'entre eux demeure sans conteste l'inflation. Si l'inflation n'était pas maîtrisée à temps, ses conséquences pourraient rapidement s'avérer désastreuses, surtout—mais pas seulement—pour le citoyen dont les revenus sont déjà trop modestes.

Ces derniers temps, le Gouvernement a invité de pressante façon les secteurs public et privé à prendre des mesures appropriées pour lutter contre l'inflation. Ces mesures, que le Gouvernement a lui-même appliquées, il faut que tous les adoptent, sans quoi le recours à des contraintes plus sévères s'imposera.

Vous serez aussi appelés à examiner une réforme des impôts qui vise à distribuer plus équitablement le fardeau des taxes tout en favorisant la croissance économique du pays. Il faut conformer plus étroitement notre système d'imposition aux conditions qui régissent l'existence des simples citoyens, de même que la marche des affaires dans une société moderne comme la nôtre.

L'une des plus précieuses richesses du Canada réside incontestablement dans la diversité et l'affluence de ses ressources matérielles. Dans certains cas, la production a même excédé la demande; entre autres, les réserves de grain se sont accumulées, rendant précaire la situation budgétaire de bon nombre de fermiers.

De la tendance de plusieurs pays traditionnellement importateurs de céréales à se suffire à eux-mêmes, il est résulté un rétrécissement de nos débouchés et un affaissement des prix du grain sur le marché mondial. Cette question préoccupe sérieusement le Gouvernement. Aussi entend-il intensifier ses efforts pour trouver de nouveaux débouchés à la production agricole canadienne et conclure, entre les pays exportateurs et importateurs, des ententes permettant de rétablir une mise en marché ordonnée. De plus, vous aurez à réviser la loi sur les grains du Canada et à prendre en considération des amendements qui auront pour conséquence d'améliorer, sur les marchés du monde, la situation concurrentielle de notre production.

La capacité de concurrence des pêcheries canadiennes a besoin d'être stimulée, non seulement par de nouvelles dispositions concernant l'émission des permis et la mise en marché, mais aussi par l'extension des zones de pêche réservée.

Certes, nos ressources sont immenses, mais elles ne sont pas inépuisables, et s'il est impérieux d'en stimuler l'exploitation, il est tout aussi urgent d'en assurer la conservation et d'en réglementer l'utilisation. Parmi ces ressources, l'eau est au nombre des plus précieuses. Lacs, ruisseaux, rivières et fleuves empoisonnés, plages gâtées, végétation aquatique en décomposition, pêche diminuée, les conséquences de nos imprévoyances sont partout évidentes. Le Gouvernement a fait connaître ses vues sur le grave problème de la pollution de l'eau et a entrepris des consultations avec les provinces. Une fois complétées ces consultations, il vous proposera des mesures qui lui permettront, de concert avec les gouvernements provinciaux, d'enrayer la graduelle détérioration de cette inestimable richesse, essentielle à l'expression de l'industrie, à la consommation domestique et aux loisirs du citoyen.

Si l'Atlantique et le Pacifique conservent pour le Canada leur importance traditionnelle, l'océan Arctique et ses régions côtières pourraient bien connaître bientôt un rapide essor économique. Les îles de l'archipel canadien, ou le plateau continental avoisinant, au sujet duquel la loi internationale reconnaît clairement nos droits exclusifs d'exploitation et d'exploration, en seront probablement le cadre principal. Cependant, cette mise en valeur, quels qu'en soient les avantages, peut être de nature à compromettre gravement, sur la terre et dans la mer, un équilibre biologique déjà délicat en raison des rigueurs de l'environnement polaire. Tout en encourageant pareil aménagement, nous devons, puisque la responsabilité nous en incombe, protéger l'écologie de ces régions en grande partie encore intactes. Le Gouvernement étudie également d'autres moyens de protéger les côtes maritimes du Canada.

Par l'entremise des Nations Unies et de ses agences, le Canada cherche à obtenir l'établissement d'un système de protection des eaux internationales contre la pollution qui, sur la planète entière, menace tant de formes de vie.

Nous voulons construire un pays fort et productif, solidement équipé pour faire face à l'avenir; mais nous entendons, avec la même détermination, nous préoccuper du sort de chaque Canadien, et de ses droits et de ses intérêts. Le Gouvernement considère le progrès du pays et l'épanouissement de l'individu comme deux aspects indissociables de son mandat.

L'ampleur, la complexité et l'imperfection des structures que la technologie impose aux sociétés modernes entrent souvent en conflit avec les valeurs individuelles. Les rouages des institutions, tant privées que publiques, peuvent compromettre la liberté du citoyen dans l'expression de sa personnalité profonde et singulière. Il doit donc être efficacement protégé contre tout ce qui menace de violer ses droits ou de paralyser son accomplissement.

A cette fin, on vous soumettra des amendements au Code criminel, les uns restreignant l'usage des tables d'écoute et des différents procédés clandestins susceptibles de porter atteinte à l'intimité de l'individu, les autres réformant la loi actuelle sur les détentions antérieures au procès. On vous proposera aussi des mesures législatives propres à rendre plus accessibles et plus ouverts les tribunaux fédéraux, et à garantir de justes compensations dans les cas d'expropriation. Il vous sera enfin proposé un projet de loi instituant une commission nationale de réforme législative. Cette commission serait chargée d'améliorer et de moderniser la loi et son application sur le plan de la juridiction fédérale.

Vous aurez en outre à reviser le vaste ensemble des lois relatives aux compagnies et aux institutions financières. Pour améliorer la position du consommateur sur la place du marché, le Gouvernement vous priera d'ajouter à la législation touchant les biens de consommation. On vous soumettra des propositions concernant le crédit au consommateur, d'emballage et l'étiquetage, l'identification des produits textiles et la sécurité des véhicules automobiles.

Dans le domaine de l'habitation, en dépit des difficultés que soulève l'inflation, l'objectif fixé est la construction d'un million de maisons et de logements en cinq ans. Le Gouvernement fera sa part, tout en mettant l'accent sur les mesures propres à satisfaire les besoins des familles à revenu modeste. Joint à d'autres initiatives semblables, ce programme stimulera l'emploi et la croissance économique, et favorisera le progrès social, aussi bien que l'amélioration du milieu urbain. Il répond au désir que chacun éprouve de vivre sous un toit salubre et agréable.

J'ai passé en revue quelques-unes des plus importantes mesures législatives que vous serez invités à examiner durant la session. Mais vous serez également priés d'étudier différentes questions de politique nationale à long terme.

Car, en plus de résoudre ses problèmes immédiats, le Canada doit se préparer à affronter les défis que lui réserve l'ère post-industrielle qui s'annonce. Une réévaluation systématique de la société canadienne et de ses principes directeurs s'impose donc. Au cours des douze derniers mois, le Gouvernement s'est attaqué à cette œuvre d'envergure. Durant la présente session, plusieurs rapports et livres blancs seront déposés dont l'ensemble s'intègre à la révision globale des politiques gouvernementales. On vous invitera de la sorte à examiner les vues du Gouvernement sur les affaires extérieures, la défense, la réforme des impôts, la citoyenneté, la sécurité sociale, l'information et les postes.

Dans ces documents, le Gouvernement définira ses objectifs et formulera les moyens de les atteindre; il ne souhaite pas moins profiter de la lumière que peuvent jeter sur sa politique une critique bien informée et des discussions sérieuses, avant précisément que les projets de loi ne prennent forme, ou que ne soient entreprises, le cas échéant, des actions de vaste portée.

Que le Parlement accorde à la politique nationale une attention plus poussée, voilà qui est conforme à l'esprit des changements apportés dernièrement à la réglementation des débats à la Chambre des communes. Le nouveau Règlement montrera que les traditions parlementaires peuvent s'adapter aux nouvelles conditions de la vie contemporaine, tout en restant fidèles aux principes fondamentaux de la représentation populaire.

On reconnaît là notre volonté commune de moderniser nos institutions pour qu'elles répondent aux aspirations et aux besoins des citoyens, et pour que, tous ensemble, avec une énergie renouvelée, nous soyons en mesure de travailler dans l'harmonie au progrès et à la grandeur du Canada.

*Membres de la Chambre des communes,*

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

*Honorables Membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste de projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session.

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.